

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2015**

Délibération
n° 2015.09.125.B

**Conservatoire Gabriel
FAURE : demande de
subvention auprès du
Département de la
Charente**

LE TROIS SEPTEMBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 août 2015**

Secrétaire de séance : Guy ETIENNE

Membres présents :

Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 03 SEPTEMBRE 2015

**DELIBERATION
N° 2015.09.125.B**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur : Madame FOSTAN

**CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE**

Par délibération n°13 du 28 janvier 2000, le conseil communautaire a reconnu d'intérêt communautaire l'école nationale de musique, de danse et de théâtre devenue en 2007 Conservatoire à rayonnement départemental Gabriel FAURE.

Cette école a pour mission depuis plusieurs années de répondre à une double vocation : démocratiser l'accès aux pratiques artistiques et favoriser dans les meilleures conditions pédagogiques l'éveil des enfants, l'enseignement d'une pratique vivante aux jeunes et aux adultes, la formation de futurs amateurs ou professionnels.

La saison 2014/2015 a compté 983 élèves qui se répartissent comme suit :

- Elèves issus du GrandAngoulême : 876 soit 89 %,
- Elèves issus du département : 98 soit 10 %,
- Elèves hors département : 9 soit 1 %,

La double vocation du Conservatoire le conduit à intervenir auprès de collèges pour un coût de **16 209 €** pris en charge par le GrandAngoulême. Ces interventions concernent pour la saison 2014/2015 les classes à horaires aménagés musique (CHAM) du collège Jules VERNE.

Considérant que 99 % des élèves inscrits au Conservatoire sont originaires du département,

Considérant que le nombre important d'interventions au sein du collège Jules VERNE relève de la compétence du Département,

Vu l'avis favorable de la commission Economie, Emploi, Culture et Solidarité du 8 avril 2015,

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter auprès du Département de la Charente une subvention de fonctionnement pour l'année scolaire 2014/2015.

D'IMPUTER la recette au budget principal –article 747301 – rubrique 3121.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 04 septembre 2015	<u>Affiché le :</u> 04 septembre 2015